

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du Samedi 8 avril 2017

PRÉSENTS : Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Andrée LIONNET, Christian BOURDIER, Serge COHADE, Martine ROBERT, Pascal MARTIN, Christian ROYER, Daniel VAUZELLE, David VIALLET, Claire VIGOUROUX

ABSENTE : Chantal LIOTARD

1- Approbation du dernier compte-rendu :

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Approbation de l'affectation de résultats

Budget eau : le résultat cumulé de fonctionnement de **78 669.85 €** est affecté en investissement pour un montant de **30 000 €** et **48 669.85 €** sont conservés en fonctionnement.

Budget assainissement : le résultat cumulé de fonctionnement de **19 177.84 €** est affecté en investissement pour un montant de **15000 €** et **4 177.84 €** sont conservés en fonctionnement.

Budget pôle commercial : le résultat cumulé de fonctionnement de **19 787.66 €** est affecté en totalité en investissement.

Budget station-service : le résultat cumulé de fonctionnement de **7 257.26 €** est affecté en investissement pour un montant de **6 000 €** et **1 257.26 €** sont conservés en fonctionnement.

Budget lotissement : le résultat cumulé de fonctionnement de **22 150.50 €** est conservé en totalité en fonctionnement.

Budget communal : le résultat cumulé de fonctionnement de **464 855.75 €** est affecté en investissement pour un montant de **400 000 €** et **64 855.75 €** sont conservés en fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation de résultats de l'ensemble des budgets.

3- Vote des taux de fiscalité et des différents budgets

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 mars 2017, le Conseil municipal s'est prononcé pour le principe de neutralisation fiscale au sein de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier.

Or, la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier ayant décidé le principe de lissage sur 12 ans, Monsieur Le Maire propose de conserver les taux 2016 des taxes d'habitation, foncières sur propriétés bâties et non bâties **inchangés depuis 2006**,

- Taxe d'habitation : 11.29 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 12.43 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 64.19 %
-

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la reconduction de ces taux pour les 3 taxes.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets équilibrés comme suit :

Budget eau :

Fonctionnement : 171 172.85 €

Investissement : 240 301.67 €

Budget assainissement :

Fonctionnement : 62 715.84 €

Investissement : 64 409.44 €

Budget pôle commercial :

Fonctionnement : 25 806.63 €

Investissement : 42 266.24 €

Budget station-service :

Fonctionnement : 420 168.26 €

Investissement : 21 092.35 €

Budget lotissement :

Fonctionnement : 22 150.50 €

Investissement : 22 150.50 €

Budget communal :

Fonctionnement : 1 170 848.13 €

Investissement : 1 355 514.03 €

4- Création d'un poste en CAE

En remplacement du départ de Mme Sophie Marchal, M. le Maire propose l'embauche d'une personne pour une durée hebdomadaire de travail de 35h sur un contrat de travail type CAE.

Pour information le **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)** est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'accès à l'emploi.

Les tâches qui lui seront confiées concerneront principalement la mise en service du camping et sa gestion ainsi que le nettoyage des locaux afférents, des permanences à la médiathèque et le nettoyage de l'ensemble des locaux de la maison communale, la gestion du gîte, de la nouvelle salle des associations et des remplacements de personnels.

Ce contrat est un contrat qui bénéficie d'aides de l'Etat, il pourra être renouvelé annuellement au moins 3 fois.

Le CM approuve à l'unanimité la création du poste.

5- Mise en place du paiement en ligne par CB

“Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.”

C'est un service développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour faciliter le paiement des sommes dues par une collectivité.

La signature d'une convention avec la DGFIP est nécessaire, elle a un coût de 30 centimes par tranche de 100 euros.

Ce type de paiement sera d'abord mis en service dans le cadre de la gestion du camping.

Le CM approuve à l'unanimité cette proposition

6-Création d'une régie pour la médiathèque et modification de la régie pour le camping

M. le Maire demande l'autorisation de créer une régie pour la médiathèque. Les droits d'adhésion seront de 10 euros par famille, plus précisément par 'foyer fiscal'. Il demande également une modification de la régie du camping qui bien entendu compte tenu des divers travaux et développements doit être révisée et enrichie, ainsi que le vote des tarifs du camping.

A propos de ces tarifs, ils seront affichés à l'entrée du camping et consultables en mairie

Le CM donne son accord à l'unanimité.

7-Vente du terrain du Foyer Vellave (délaissés de voirie)

Le CM approuve à l'unanimité l'achat pour 1 euro symbolique d'un 'délaissé de voirie' d'une soixantaine de m² proposée par le Foyer Vellave qui en est propriétaire, les frais d'actes restant à la charge de la commune.

8- Convention avec les agriculteurs pour l'épandage de boues de STEP et de la lagune de MONTPLOT.

L'étude réalisée par la Communauté de Communes et conduite par la Chambre d'Agriculture a abouti à la rédaction d'un plan d'épandage de ces boues et à la signature d'une convention avec les agriculteurs concernés.

La convention prévoit les engagements de chacune des parties et notamment pour la commune la tenue d'analyse des boues avant leur épandage, ainsi qu'un suivi des parcelles et un bilan annuel avec les agriculteurs concernés.

Le CM approuve à l'unanimité la signature des conventions correspondantes, ainsi que la participation de la commune à un appel d'offre, qui pourrait être effectué en commun avec d'autres communes portant sur le curage de la lagune de Montplot afin d'en réduire les coûts.

9- Règlement de la médiathèque

La médiathèque de Siaugues est un service public qui a nécessité pour son ouverture l'établissement d'un règlement interne. Il sera affiché à l'entrée de la médiathèque, consultable en mairie et ultérieurement sur site internet.

Comme déjà précisé, les droits d'adhésion seront de 10 euros par famille, plus précisément par 'foyer fiscal'. Ils seront identiques pour les familles des autres communes.

A noter que l'ouverture de la médiathèque se fera **le samedi 15 avril à de 15 h à 17h**. Il s'agit bien là de la date d'ouverture et non de celle de l'inauguration prévue fin juin début juillet.

Mme LIONNET se félicite de l'engagement sans relâche des bénévoles pour la mise en place matérielle de cette médiathèque.

Unanimité d'accord du CM avec ces dispositions

10- Règlement du camping

Il sera examiné au prochain CM

11- Organisation des élections

Le CM organise la permanence de ses membres pour les deux tours des élections présidentielles au bureau de vote ainsi que pour les dépouillements.

Dates : Premier tour **Dimanche 23 avril : Permanence 1 : 8h00 à 12h00**
Permanence 2 : 12h00 à 15h30
Permanence 3 : 15h30 à 19h00

Second tour **Dimanche 7 mai : Permanence 1 : 8h00 à 12h00**
Permanence 2 : 12h00 à 15h30
Permanence 3 : 15h30 à 19h00

Bureau de vote **ouvert de 8h à 19h**

12- Divers

M. le Maire fait part au CM d'une lettre de remerciements adressée par le président du club olympique de Pétanque de Siaugues pour la mise à disposition d'un terrain et d'un local.

- les travaux du camping évoluent rapidement et les 1ers chalets sont sortis de terre.

- les travaux de maçonnerie de la maison Bourdier devraient être achevés fin avril ainsi que ceux d'engazonnement de la parcelle située devant la médiathèque.

Date du prochain CM : samedi 27 mai à 9H30.